



MAIRIE DE
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 JUILLET 2010

CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTS: Mesdames et Messieurs Georges MALEVIALLE (porteur d'un pouvoir de Bernard COULON – Maire), Chantal CHARMAT, Roger VOLAT, Emmanuelle BOUDOT (porteuse d'un pouvoir e Françoise DE GARDELLE), René GETENET, Christine BURKHARDT (porteuse d'un pouvoir de Bruno BOUVIER), Nicole POLIGNY (porteuse d'un pouvoir de Emmanuel FERRAND) - Adjoints, Marcel BRUN, Danièle BESSAT, Andrée LAFAYE, Odile BARNAUD, Régine RAMILLON, Guy BONVIN (porteur d'un pouvoir de Bruno LERAY), Philippe CHANET (porteur d'un pouvoir de Jérôme CIVADE), Chantal REDONDAUD, Christophe GIRAUD, Valérie MADET-DEMATOS, Anne-Sophie SALOME-CHABANET, Jean-Pierre LARONDE, Sylvie THEVENIOT (porteuse d'un pouvoir de Isabelle CLERET), Jérôme THUIZAT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Anne-Sophie SALOME-CHABANET.

Monsieur MALEVIALLE accueille les participants et avant d'aborder l'examen de l'ordre du jour, il propose de procéder à l'adoption des procès-verbaux de la réunion du 28 mai 2010, ce qui est fait à l'unanimité.

I) Domaine - Cession de l'immeuble de la rue de Verdun :

Vu la proposition d'achat émise par la S.C.I. MONTAIGNE de l'immeuble communal de la rue de Verdun pour la somme de 110.000,00 € et considérant l'estimation préalable effectuée par les Services fiscaux, le Conseil Municipal unanime en autorise la cession au prix offert.

II) Communauté de Communes en Pays Saint-Pourcinois - Modification des statuts :

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes en Pays Saint-Pourcinois du 01 juin 2010 ayant décidé de modifier des statuts de l'établissement pour permettre la maîtrise d'ouvrage, la gestion et l'entretien des installations d'éclairage public sur ses domaines publics et privés, ainsi que l'étude de faisabilité pour la création d'une maison pluriprofessionnelle de santé, le Conseil Municipal approuve cette modification à l'unanimité.

III) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets :

Après avoir entendu la présentation qui en est faite par Monsieur GETENET, l'assemblée prend acte de la communication du rapport d'activités du S.I.C.T.O.M. Sud-Allier, mettant l'accent notamment sur la maîtrise des coûts ainsi que sur la vigilance particulière apportée au traitement des déchets et sur les actions de communication mises en oeuvre.

IV) Personnel communal - Modification du tableau des effectifs :

Afin de permettre l'avancement de grade d'un agent ayant réussi le concours d'Adjoint technique territorial à temps complet de 1^{ère} classe, l'assemblée décide à l'unanimité de prononcer la modification de l'emploi correspondant à compter du 1er août 2010.

V) Création d'un stade multisports aux Cordeliers - Plan de financement :

Monsieur MALEVIALLE expose que la réalisation d'une aire de jeux multisports engazonnée aux Cordeliers estimée à 805.472,90 € HT serait éligible à un fonds de concours de la Communauté de Communes en Pays Saint-Pourcinois de 80.547,29 € et à une subvention de la Région Auvergne de 75.000,00 € et propose d'approuver le plan de financement correspondant.

Madame THEVENIOT fait valoir que cet aménagement sportif est particulièrement onéreux et obère une grande partie des capacités financières de la Commune alors que l'état de la voirie mériterait un effort particulier et que la santé du club de football devrait inciter à la prudence.

Monsieur MALEVIALLE fait valoir que le projet était validé depuis longtemps et correspond à un réel besoin, notamment pour l'école de rugby puisqu'il permettra de fermer le terrain de la Saint-Julien pour le transformer en espace de jeux pour les enfants du quartier de Paluet.

Le Conseil Municipal adopte par 24 voix et 4 abstentions.

VI) Restaurant scolaire municipal - Fixation du prix des repas pour l'année 2010/2011 :

Vu l'avis favorable de la Commission de gestion du Restaurant scolaire municipal, l'assemblée unanime arrête les tarifs applicables pour l'année scolaire 2010/2011 pour le restaurant scolaire municipal avec notamment des repas à 2,34 € (au lieu de 2,32 €) pour les enfants résidents à Saint-Pourçain-sur-Sioule et 2,93 € (au lieu de 2,91 €) pour les enfants des communes extérieures.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule le 9 août 2010 en application
des dispositions de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Pour le Maire,

Georges MALEVIALLE - Adjoint